

VENTES JUDICIAIRES
EMOLUMENTS PROPORTIONNELS QUI S'APPLIQUENT
SUR LE PRIX D'ADJUDICATION,
Pourcentages dégressifs

De 0 à 6.500€.....	8% (520€)
De 6 500€ à 17 000€.....	3.30% (346.50€)
De 17 000€ à 60 000€.....	2.20% (946€)
Au dessus de 60 000€ jusqu'au montant du prix.....	1.65%

(TVA en plus)

Ces émoluments sont à la charge de l'acquéreur